

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cote-manon-cssbj-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/fe24813037fdf6055193cf65>

Date d'obtention : 2026-02-19 20:50:12

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (Rassurer, soutenir)

Je dois évaluer l'incident (grille d'évaluation de l'incident) AMORCE, NATURE, INTENTIONS, ÉTENDUE

Je dois vérifier l'information (autres jeunes impliqués et ou témoins)

Avant de continuer les étapes, si les intentions étaient malveillantes ou criminelles, NE PAS REMPLIR LA GRILLE D'ÉVALUATION et contacter le service de police. (doute de pornographie juvénile=confisquer l'appareil électronique)

Je dois parler au jeune instigateur pour avoir sa version des faits pour mieux comprendre son intention qui était peut-être impulsive ou malveillante.

Par la suite, il faut se rappeler que les étapes à suivre seront différentes selon si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Et que peu importe que ce soit impulsif ou malveillant si il y a risque de possession ou diffusion de pornographie juvénile on doit confisquer l'appareil électronique et le placer dans un sac scellé. ET NE JAMAIS CONSULTER L'APPAREIL ÉLECTRONIQUE. Et on doit aussi faire un suivi au service de police même si c'est un geste impulsif.

Le signalement à la DPJ ne doit pas être oublié.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que peu importe la situation, nous devons suivre minutieusement les étapes fournies dans la trousse sexto afin de faire la meilleure intervention possible et ne pas nuire au travail des policiers si il s'avérait que ce soit un acte malveillant et ou de nature criminelle.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où l'on doit déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant me semble plus délicat, car nous devons estimer avec les informations obtenues.